

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 8 avril 2019 à 19h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy  
Siège #4 - Yvan Paré  
Siège #6 - Milisa Pépin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #5 - Michel Marcoux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - TELLE RÉUNION AYANT ÉTÉ CONVOQUÉE SELON LA LOI**

Prendre connaissance de l'Avis de convocation à une séance extraordinaire du 8 avril 2019

**080-04-2019**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - TELLE RÉUNION AYANT ÉTÉ CONVOQUÉE SELON LA LOI**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1** - Englobe / Appel d'offres de gré à gré / Services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique / Forages - échantillonnages - Rapport / Projet de réfection 2e Avenue Est

**4.2** - Complexe Sportif / TST / Offre de services pour la réalisation d'un devis de performance pour l'implantation d'un refroidisseur - section aréna

**4.3** - UMQ / Achats regroupés /adhésion pour l'achat de Sel de déglçage des chaussées pour 4 ans

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### 4 - SUJETS À DISCUTER

081-04-2019

##### 4.1 - Englobe / Appel d'offres de gré à gré / Services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique / Forages - échantillonnages - Rapport / Projet de réfection 2e Avenue Est

**ATTENDU** l'offre de service professionnel d'Englobe pour ÉES Phase 1, une étude géotechnique et CES phase 11, à la demande de la Municipalité qui désire obtenir des recommandations pour la réfection d'une partie de la 2e Avenue Est;

**ATTENDU** l'offre 2019-P172-0119 au coût de 27 100.76 \$ taxes incluses pour le tronçon de la 2e Avenue Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Martin accepte l'offre de services professionnels # 2019-P172-0119 proposé par Englobe visant des recommandations pour la réfection des services d'aqueduc et d'égouts ainsi que pour la réfection complète de la structure de la chaussée pour le tronçon de la 2e Avenue Est au coût de 27 100.76 \$ taxes incluses;

ADOPTÉE

082-04-2019

##### 4.2 - Complexe Sportif / TST / Offre de services pour la réalisation d'un devis de performance pour l'implantation d'un refroidisseur - section aréna

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite se prévaloir des services de professionnels pour le projet d'installation d'un refroidisseur de glace au Complexe Sportif Matra;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la Compagnie TST Systèmes Énergie pour le No de projet: Q19-090-001 expliquant : la Portée du mandat à exécuter, incluant : études préliminaires, préparation d'un devis de performance pour soumission; les Exclusions; les Échéanciers; les Coûts et Modalités de paiement;

**ATTENDU** le prix soumis de \$ 24 949.58 (taxes incluses) mais ne comprenant pas les exclusions décrites à la soumission:

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin octroie le contrat pour la réalisation d'un devis de performance pour l'implantation d'un refroidisseur du Complexe Sportif Matra de Saint-Martin de Beauce, au coût de \$ 24 949.58 (taxes incluses) mais n'incluant pas les exclusions décrites à la soumission.

ADOPTÉE

083-04-2019

##### 4.3 - UMQ / Achats regroupés /adhésion pour l'achat de Sel de déglacage des chaussées pour 4 ans

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

**QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Saint-Martin devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2019-2020 à 2022-2023 inclusivement;

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Martin s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Martin s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

## **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 19h30

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Éric Giguère  
Maire

---

Brigitte Quirion  
Directrice générale & secrétaire-trésorière